
Rugby féminin

Pour pouvoir bénéficier des mesures du concept, la jeune sportive doit :

- ☐ Satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous):
- ☐ Consacrer le nombre d'heures minimum d'entraînement suivants :
 - 6 heures d'entraînement hebdomadaires au cycle 2
 - 8 heures d'entraînement hebdomadaires au cycle 3
 - 8 heures d'entraînement hebdomadaires au post-obligatoire

(Les déplacements et les compétitions ne sont pas pris en considération. Les heures reconnues sont celles qui figurent dans le plan d'entraînement présenté dans le dossier, qu'il s'agisse d'heures d'entraînement spécifique ou de condition physique)

- ☐ Appartenir à un club sportif et bénéficier de l'encadrement de la fédération nationale
- ☐ Participer régulièrement à des compétitions de niveau régional, national et/ou international

Enseignement obligatoire (7^e à 11^e)

La condition suivante doit être remplie :

- ☐ Participer à une sélection nationale U16

Enseignement postobligatoire

La condition suivante doit être remplie :

- ☐ Participer à une sélection nationale U18



Références

Attestation du club



Remarques

Les critères neuchâtelais sont en accord avec les [concepts de promotions](#) édités par les fédérations et Swiss Olympic.

Retrouvez toutes les infos utiles au programme SAE-SAA sur [notre page dédiée](#) (délais, documents à fournir, personnes de contacts, ...).

Mise à jour : octobre 2024